

L'approche par écosystème dans le cadre du renforcement des synergies entre les trois conventions de Rio (biodiversité, désertification, changement climatique)

Par Solange CHAFFARD-SYLLA
Institut des sciences de l'environnement
Université du Québec à Montréal (Canada - Québec)
solange_sylla@hotmail.com

L'approche par écosystème de la Convention sur la diversité biologique (CDB), concept et outil de gestion approprié permettant d'atteindre l'objectif d'un équilibre durable entre la conservation de la biodiversité, le développement économique, social et le maintien des valeurs culturelles associées, fournit un cadre utile pour intégrer la conservation de la biodiversité, la lutte contre la désertification et l'atténuation des effets des changements climatiques, tout en favorisant l'apport d'avantages aux communautés locales utilisatrices des ressources naturelles. Pour analyser les questions économiques, écologiques et sociales de manière intégrée en fonction des objectifs de chacune des trois conventions de Rio, dont la finalité est le développement durable des pays par une gestion rationnelle des ressources naturelles et l'amélioration du bien-être de leurs populations, nous proposons une grille de lecture facilitant les synergies sur le terrain et la coordination entre ces conventions au niveau régional et national. Pour ce faire, nous utilisons l'approche par écosystème de la CDB appliquée à la gestion d'une aire protégée de type réserve de biosphère située en milieu sahélien et localisée au Burkina Faso.

Le Sommet de Rio en 1992 a consacré de façon décisive une prise de conscience notable des problèmes majeurs de l'environnement et du développement. Cette prise de conscience s'est traduite notamment par la signature de la Convention sur la diversité Biologique (CDB) et la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) par les différents pays représentés à ce sommet. Dans le même sillage, est signée en 1994, la Convention sur la lutte contre la désertification (CLD).

Ces conventions de Rio, qu'elles visent à lutter contre la désertification, les changements climatiques ou conserver la diversité biologique, se trouvent à l'interface des trois piliers du développement durable et ont pour objectif commun d'intégrer la protection de l'environnement au développement économique et social. Cependant, on constate que la mise en œuvre de ces trois conventions se fait de façon sectorielle et relativement cloisonnée, alors que qu'elles ont toutes pour finalité le développement durable des pays, par une gestion rationnelle des ressources naturelles et l'amélioration du bien-être de leurs populations. Il est donc devenu évident que pour en renforcer l'efficacité et obtenir les résultats escomptés, une meilleure synergie entre les outils et mécanismes propres à chacune est nécessaire. Ceci répond au souci de réduire autant que possible les doubles emplois et chevauchements, et à la nécessaire complémentarité de ces trois accords multilatéraux.

Le Sommet mondial sur le développement durable (SMDD) de Johannesburg, tenu en 2002, a accordé une place importante à la gouvernance du développement durable et de l'environnement au niveau international, régional et national, comme moyen essentiel pour la mise en œuvre concrète du plan d'action ; l'efficacité dans l'application des trois conventions de Rio se retrouve au cœur de cette gouvernance et constitue un élément fondamental de performance. C'est dire l'enjeu et l'importance de renforcer les synergies autour de ces conventions vers un meilleur impact de leur mise en œuvre.

La nécessité d'une approche synergique a été maintes fois reconnue par les conférences des parties de chacune des trois conventions qui mettent l'accent sur le développement d'approches se basant sur le renforcement des liens de coordination et de synergie au niveau national, régional et international, visant la conception de stratégies et de politiques communes, tout en tenant compte des objectifs de chacune des conventions.

Dans cette optique, l'approche par écosystème de la CDB, reconnue par le Sommet de Johannesburg comme étant un instrument important pouvant accroître le développement durable et le soulagement de la

pauvreté, constitue une opportunité pour développer et renforcer les liens synergiques entre les conventions afin de lutter conjointement contre la perte de biodiversité, la désertification et les effets des changements climatiques.

Définie comme une stratégie de gestion intégrée des terres, des eaux et des ressources vivantes favorisant la conservation et l'utilisation durable d'une manière équitable, l'approche par écosystème de la CDB représente autant un concept qu'un outil de gestion approprié permettant d'atteindre l'objectif d'un équilibre durable entre la conservation de la diversité biologique, le développement économique et social et le maintien des valeurs culturelles associées. Cette approche fournit notamment un cadre utile pour intégrer la conservation de la diversité biologique à la gestion des écosystèmes et à d'autres fins, tels que le piégeage du carbone et l'atténuation des changements climatiques, tout en favorisant l'apport d'avantages aux acteurs, en particulier aux communautés locales qui gèrent la biodiversité dans les écosystèmes. Cette approche reconnaît aussi que le changement est inévitable, qu'il faut donc utiliser des pratiques de gestion adaptatives, que les mesures de gestion doivent être prises à différentes échelles et que la coopération intersectorielle doit être garantie.

L'approche par écosystème a été adoptée par la cinquième Conférence des parties de la CDB comme cadre pour l'analyse et la poursuite des trois objectifs de cette convention (conservation de la biodiversité, utilisation durable des ressources biologiques et partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques) ; cette approche est aussi intégrée dans l'élaboration et la mise en œuvre des divers programmes de travail thématiques intersectoriels à entreprendre dans le cadre de la CDB, mais également en liaison avec la Convention cadre sur les changements climatiques (CCCC) et la Convention de lutte contre la désertification (CLD) qui encouragent une approche intégrée de gestion des écosystèmes dans les stratégies nationales de développement durable et la recherche d'une plus grande complémentarité entre les accords issus de Rio.

Dans ce contexte, il est important de disposer d'instruments opérationnels à même de prendre en compte les objectifs de chacune des trois conventions, d'identifier les lacunes à combler pour assurer la réalisation des plans d'action en matière de lutte contre la désertification, la protection de la biodiversité et les effets des changements climatiques au niveau local, régional, national et international. De là, émerge l'idée de créer un outil technique, une grille de lecture intégrant la diversité biologique, la désertification, les changements climatiques par le biais d'indicateurs visant à évaluer de façon globale, pour un écosystème défini, les états et tendances de divers aspects et processus environnementaux, sociaux et économiques au niveau local et régional.

Ces indicateurs ainsi utilisés ont pour but de saisir les liens entre les trois variables impliquées (biodiversité, désertification, changements climatiques), de considérer les effets des interactions entre ces variables, en vue de signaler certains changements en cours dans l'environnement considéré, et de refléter, de façon générale, l'état de la diversité biologique, la sécheresse, la dégradation des terres et les impacts des changements climatiques sur ces dernières.

Cette évaluation globale permettra de dégager, dans le cadre de projets d'aménagement d'écosystèmes faisant l'objet de cette analyse, des schémas d'actions tenant compte des liens synergiques entre les conventions. Ce bilan qualitatif ainsi produit fournira un cadre de référence pour mettre en application les douze principes de l'approche par écosystème qui intègrent les trois perspectives écologique, socioculturelle et économique du développement durable (cf. annexe 1). Plus précisément, il s'agira de voir comment ces principes pourraient être utilisés dans la conception et la mise en œuvre de plan d'action nationaux et de stratégies régionales associant la diversité biologique, la lutte contre la désertification, la dégradation des sols et la mitigation des effets des changements climatiques.

L'application de l'approche par écosystème permettra, telle que recommandée par la septième conférence des parties de la CDB tenue en février 2004, de renforcer la compréhension des douze principes et de développer une stratégie de communication pour la promotion de cette approche de gestion intégrée auprès de groupes-cibles pertinents à l'intérieur et l'extérieur du secteur de la CDB.

L'intérêt de développer un tel outil concret d'analyse vise à (1) faciliter la mise en œuvre de l'approche par écosystème, favoriser sa compréhension et promouvoir des liens avec la CLD et la CCCC, (2) coordonner des efforts en vue de faciliter la mise en œuvre d'actions répondant aux objectifs de chacune des trois

conventions au niveau des pays, (3) offrir un soutien local et régional en tant que contribution aux Objectifs de développement pour le millénaire (ODM), et notamment la lutte contre la pauvreté.

Cette grille de lecture sera, tout d'abord, adaptée au contexte africain, et plus particulièrement sahélien, dans le cadre d'une aire protégée localisée au Burkina Faso.

En effet, la question de l'efficacité de la gestion des aires protégées est au centre des travaux et programmes internationaux en cours, chargés d'établir des réseaux d'aires protégées adéquats et efficaces en terme de conservation et de gestion durable de la biodiversité. Thème majeur pour la CDB, les aires protégées ont été récemment examinées en profondeur par la septième conférence des parties qui a adopté un programme de travail comportant des buts précis, des actions, des acteurs spécifiques, un calendrier, des observations et des résultats quantifiables escomptés. L'objectif d'un tel programme est de soutenir la création et le maintien d'un système de réseau d'aires protégées de grande envergure géré de façon efficace et écologiquement représentatif d'ici 2010, dont le but est de réduire sensiblement l'appauvrissement de la diversité biologique au niveau international, régional, national et infra-national ; ceci grâce à la mise en œuvre des trois principaux objectifs de la CDB.

Pour tester, puis valider cette grille de lecture, nous avons orienté notre choix vers une aire protégée de type réserve de biosphère. Ce choix s'explique par le fait qu'une réserve-biosphère est déjà un dispositif de planification et de gestion à l'échelon régional d'une zone d'assez grande étendue retenue à cette fin. L'élément fondamental est le zonage, en vertu duquel une aire est affectée à une conservation rigoureuse (« zone centrale »), une autre vouée à des activités pratiques – directement avantageuses pour les communautés locales de la zone réservée et sa biodiversité (« zone tampon ») – liées principalement à l'écotourisme et aux loisirs. La zone la plus étendue est la troisième appelée « zone de transition » ou de participation ; celle-ci est consacrée au développement durable. Les populations qui vivent dans cette zone de transition profitent des services rendus par l'écosystème de la zone centrale dans la mesure où ces populations ne portent pas atteinte à la diversité biologique de cette zone mais au contraire la favorisent.

Dans le contexte de notre grille d'analyse, le concept de réserve de biosphère constitue non seulement un instrument pertinent pour tirer parti des synergies sur le terrain entre la lutte contre la désertification, la conservation, l'utilisation durable de la biodiversité et les changements climatiques, mais également pour promouvoir l'approche par écosystème de la CDB.

Destiné à des gestionnaires, des planificateurs d'aires protégées pour la mise en œuvre intégrée des trois conventions de Rio, cet outil pratique permettrait de contribuer au renforcement des capacités de l'ensemble des acteurs (institutions, décideurs, société civile) en vue de faire face aux questions complexes du développement durable. Les conventions de Rio font apparaître un large éventail de domaines dans lesquels les capacités doivent être créées ou renforcées, améliorées afin d'atteindre les objectifs de chacune d'entre elles et élaborer des mesures d'adaptation face à la désertification, aux effets des changements climatiques et de leur incidence sur la biodiversité. Leurs divers instruments de mise en œuvre, comme l'approche par écosystème de la CDB, la place privilégiée qu'elles réservent au concept de partenariat, ainsi que leur collaboration croissante, indiquent la voie à suivre. C'est par la mise en œuvre d'actions concrètes envisagées dans le cadre de ces trois conventions que les objectifs fixés par le Sommet de Johannesburg pourront être atteints.

Annexe 1 : Les douze principes de l'approche par écosystème de la CDB

Principe 1^{er} : **Les objectifs de gestion des terres, des eaux et de ressources vivantes sont un choix de société.**

Explication : *Les différents secteurs de la société perçoivent les écosystèmes en fonction de leurs propres besoins économiques, culturels et sociaux. Les peuples autochtones et autres communautés locales, vivant de la terre, sont des intervenants importants et leurs droits comme leurs intérêts doivent être reconnus. La diversité culturelle et la diversité biologique sont des*

éléments constitutifs centraux de l'approche par écosystème et la gestion devrait en tenir compte. En dernière analyse, tous les écosystèmes devraient être gérés pour leurs valeurs intrinsèques et pour leurs biens tangibles ou intangibles qu'ils apportent aux êtres humains de façon juste et équitable.

Principe 2^e : La gestion devrait être décentralisée et ramenée le plus près possible de la base.

Explication : Les systèmes décentralisés peuvent entraîner plus d'efficacité, d'efficacité et d'équité. Tous les intéressés devraient participer à la gestion qui devrait être également propice aux intérêts locaux et à ceux de tous les humains. Plus la gestion se fait à proximité de l'écosystème, plus il y a de responsabilité, de propriété, d'imputabilité, de participation et de recours au savoir local.

Principe 3^e : Les gestionnaires d'écosystèmes devraient considérer les effets (réels ou potentiels) de leurs activités sur les écosystèmes adjacents ou autres écosystèmes.

Explication : Les interventions de gestion d'écosystème ont souvent des retombées inconnues ou imprévisibles sur d'autres écosystèmes ; les effets possibles devraient donc être envisagés et analysés. Ceci peut imposer certains aménagements ou certains modes d'organisation aux institutions associées à la prise de décision pour faire, s'il y a lieu, les compromis appropriés.

Principe 4^e : Compte tenu des avantages potentiels de la gestion, il convient de comprendre l'écosystème dans un contexte économique. Tout programme de gestion devrait :

- réduire les distorsions du marché qui ont des effets néfastes sur la diversité biologique ;
- harmoniser les mesures d'incitation pour favoriser la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique ;
- intégrer dans la mesure du possible les coûts et les avantages à l'intérieur de l'écosystème géré.

Explication : La plus grave menace pesant sur la diversité biologique est constituée par l'adoption de modes d'occupation des sols qui excluent la diversité biologique. Les distorsions du marché sont souvent à l'origine de ce phénomène car les systèmes et les populations naturels sont sous-évalués par les marchés qui, par le biais d'incitations et de subventions ayant un effet pervers, favorisent une reconversion des terres au profit de systèmes moins divers. Bien souvent, ceux qui bénéficient de la conservation ne paient pas les coûts qui y sont associés et, de même, ceux qui engendrent les coûts environnementaux (par ex. la pollution) échappent à la responsabilité. L'harmonisation des mesures d'incitation permet à ceux qui contrôlent la ressource d'en tirer des avantages et veillent à ce que les coûts environnementaux soient payés par ceux qui en sont responsables.

Principe 5^e : Conserver la structure et la dynamique de l'écosystème pour préserver les services qu'il assure, devrait être un objectif prioritaire de l'approche par écosystème

Explication : Le fonctionnement et la résilience d'un écosystème dépendent de la relation dynamique au sein des espèces, d'une espèce à l'autre comme entre les espèces et leur environnement abiotique, ainsi que d'interactions physiques et chimiques à l'intérieur de l'environnement. La conservation et, le cas échéant, la régénération de ces interactions et processus sont plus importantes à long terme pour la conservation de la biodiversité que la simple protection des espèces.

Principe 6^e : La gestion des écosystèmes doit se faire à l'intérieur des limites de leur dynamique

Explication : Au moment d'examiner la probabilité, voire la facilité d'atteindre les objectifs de gestion, il faut prendre en compte les conditions environnementales qui limitent la productivité naturelle, la structure et la dynamique de l'écosystème. Les limites de la dynamique de

L'écosystème peuvent être influencées à divers degrés par des conditions temporaires, imprévisibles ou artificiellement entretenues, et la gestion devrait, dans la même mesure, faire preuve de la prudence qui s'impose.

Principe 7^e: L'approche par écosystème ne devrait être appliquée que selon des échelles appropriées

Explication : L'approche devrait être délimitée par des échelles spatiales et temporelles en rapport avec les objectifs. Les limites à imposer à la gestion seront définies fonctionnellement par les utilisateurs, les gestionnaires, les scientifiques et la population locale et autochtone. Au besoin, on favorisera les relations entre régions. L'approche par écosystème repose sur la nature hiérarchique de la diversité biologique, caractérisée par l'interaction et l'intégration des gènes, des espèces et des écosystèmes.

Principe 8^e: Compte tenu des échelles temporelles et des décalages variables qui caractérisent les processus écologiques, la gestion des écosystèmes doit se fixer des objectifs à long terme

Explication : Le processus des écosystèmes est caractérisé par des échelles temporelles variables et par des décalages dans le temps. Ceci va naturellement à l'encontre de la tendance humaine à privilégier les avantages à court terme et à préférer le profit immédiat aux avantages futurs.

Principe 9^e: La gestion doit admettre que le changement est inévitable

Explication : Les écosystèmes changent, y compris la composition des espèces et les effectifs des populations ; la gestion doit donc s'adapter aux changements. En dehors de leur dynamique interne de changement, les écosystèmes sont soumis à une conjonction d'incertitudes et de « surprises » potentielles dans les domaines humain, biologique et environnemental. Les acteurs habituels de perturbation peuvent revêtir de l'importance pour la structure et le fonctionnement de l'écosystème et nécessiter des mesures de préservation ou de restauration. L'approche par écosystème doit recourir à une gestion souple pour anticiper ces changements et ces événements, et s'y adapter, et éviter donc toutes décisions qui excluraient certaines options ; parallèlement, des mesures d'atténuation des conséquences devraient être envisagées à des fins d'adaptation aux changements à long terme telle que la modification du climat.

Principe 10^e: L'approche par écosystème devrait rechercher l'équilibre approprié entre la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité

Explication : La diversité biologique est importante en elle-même mais aussi à cause du rôle clé qu'elle joue en soutenant l'écosystème et en rendant d'autres services dont nous sommes tous dépendants en fin de compte. On a déjà eu tendance, dans le passé, à gérer les éléments constitutifs de la diversité biologique comme étant soit protégés, soit non protégés. Il faut passer à une perspective plus souple, où la conservation et l'utilisation sont comprises en fonction du contexte et l'on peut appliquer en les dosant, toute la panoplie des mesures, qu'il s'agisse de protection stricte ou d'écosystèmes anthropiques.

Principe 11^e: L'approche par écosystème devrait considérer toutes les formes d'informations pertinentes, y compris l'information scientifique et autochtone, de même que les connaissances, les innovations et les pratiques locales

Explication : Quelle que soit son origine, l'information est indispensable pour établir des stratégies efficaces de gestion des écosystèmes. Il est souhaitable de mieux connaître les fonctions des écosystèmes et les incidences de l'action humaine. Tous les renseignements pertinents en provenance d'une région concernée devraient être communiqués à tous les intervenants et à tous les acteurs en vertu de l'Article 8(j) de la Convention. Les hypothèses sous-tendant les décisions en matière de gestion devraient être explicites et confrontées aux connaissances disponibles et aux vues des intéressées.

Principe 12^e: L'approche par écosystème devrait impliquer tous les secteurs sociaux et toutes les disciplines scientifiques concernés

Explication : La plupart des problèmes de gestion de la diversité biologique sont complexes et impliquent nombre d'interactions, des effets secondaires et des conséquences. Il faut donc faire appel à l'expertise nécessaire et réunir toutes les parties intéressées sur les plans local, national, régional et international, selon les besoins.

Source : « Décision V/6 » de la *Cinquième conférence des Parties de la Convention sur la Diversité Biologique* (Nairobi, Kenya, 15-26 mai 2000).

Pour en savoir plus : www.biodiv.org

Consulter le document UNEP/CBD/COP/7/L.14